

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Les parents nous demandent souvent quelle « méthode » on utilise. La plupart des enseignants utilisent la « méthode » qu'il construisent ou plutôt les méthodes qu'ils construisent. Comme la plupart de mes collègues, je pioche où je peux les idées très variées qui me semblent fonctionner.

J'ai voulu faire ici le point sur les principes pédagogiques qui guident mes choix, choix dictés par une éthique : le souci de faire réussir au mieux chaque élève.

Pour moi, il s'agit de viser pour chaque élève, une certaine performance scolaire (réussir sa sixième...) mais aussi une certaine réalisation de soi.

Il y a les savoirs qui enrichissent l'esprit, qui permettent d'exercer le jugement, qui permettent d'être bien dans sa peau, qui font partie d'un patrimoine, qui fondent une identité, qui préparent la suite des études...

Pour acquérir tout cela, il faut du travail et de la solidarité.

La **pédagogie des compétences** est centrée sur chaque élève. J'ai établi une liste très précise des compétences à acquérir dans toutes les disciplines scolaires que j'enseigne d'après les programmes en vigueur. Ces compétences sont codées et distribuées dès le début de l'année pour le français et les mathématiques. Les élèves (et leurs parents) savent ainsi d'emblée les compétences attendues en fin de CM2 et peuvent s'y référer toute l'année. Chaque série d'apprentissages commence par une « évaluation de départ » permettant d'ajuster les activités nécessaires à chacun, puis chaque élève valide, à son rythme, les compétences acquises.

Ces listes prédéfinies n'empêchent pas une certaine souplesse dans les activités proposées et l'acquisition d'autres savoirs très variés.

La **pédagogie de projet** fait passer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète. Le projet peut être individuel ou collectif, toujours avec une certaine autonomie. Les élèves cherchent les informations, essayent, analysent leurs échecs et réussites, cherchent jusqu'à ce que leur projet aboutisse. Les projets font émerger des besoins en termes d'apprentissage et ils intègrent des savoirs nouveaux. L'enseignant a un rôle d'accompagnement pédagogique. Il est là pour leur apporter des outils variés et discuter de la méthodologie. Il organise les apprentissages nécessaires à la réalisation du projet. Il aide à régler les problèmes de fonctionnement du groupe...

La **coopération** (ou entraide) permet l'établissement de relations interpersonnelles positives. Les élèves doivent s'accepter tels qu'ils sont. Personne n'est éliminé ni rejeté par le groupe. Chaque élève contribue à la réussite de la tâche commune selon ses capacités. *Tous pour un et un pour tous!* Les activités coopératives visent à développer des capacités de communication, la facilité à fraterniser et à partager, la confiance envers les autres, des attitudes sociales positives, le sens de la critique constructive, la capacité d'empathie, le partage d'informations...

Le **tutorat** entre pairs est un exemple de coopération. Il cherche à favoriser la communication, les échanges, la prise de confiance en soi, à aider au développement et à l'acquisition des savoirs des tutorés, mais aussi à accroître les capacités des tuteurs.

Il s'agit de venir en aide à un camarade, non pas pour faire à sa place ni pour lui dicter ce qu'il faut faire, mais en lui expliquant comment s'y prendre pour qu'il parvienne à mieux réussir par lui-même.

Pour le tutoré, le tutorat permet de travailler à son rythme, à son niveau, selon ses difficultés, ses besoins propres.

C'est le tuteur qui bénéficie le plus du tutorat, parce qu'il est obligé de mettre en œuvre une articulation entre pensée et langage. Communiquer avec l'autre, l'encourager, lui expliquer des choses permet la valorisation de soi, la prise de confiance en ses capacités, la mobilisation de connaissances pour les adapter. Cette activité mentale remobilise les savoirs acquis, les réactive, les adapte et rend possible une activité de contrôle de sa propre action.

Il ne faut pas que les élèves intègrent des comportements mais des modes de raisonnement et des stratégies à appliquer à des situations diversifiées, une **conscience morale**.

La conscience est la connaissance de soi, de ses pensées, de ses émotions... Elle peut être conscience morale en y intégrant la capacité à porter des jugements de valeur. La conscience morale nécessite donc une référence à un système de valeurs (honnêteté, non-violence, coopération...).

En Angleterre, l'enseignant y réagit souvent en exprimant son indignation et en condamnant unilatéralement le transgresseur. En France, l'enseignant s'intéresse plutôt à la résolution du conflit qu'à la caractérisation de la faute, demandant aux élèves impliqués un retour réflexif sur leurs actes. Il s'agit de donner des pistes pour un comportement plus approprié : les comportements adéquats ne sont plus aussi évidents que par le passé du fait d'une société plus complexe où la fourchette de normalité s'est considérablement élargie et où les limites sont devenues plus floues.

Être **autonome**, c'est disposer pleinement de la capacité de se déterminer et d'agir librement.

A l'école, un élève est autonome lorsqu'il parvient à travailler, à prendre des décisions, des initiatives personnelles avec une indépendance relative vis-à-vis de l'enseignant. Ce travail de prise de recul constant est un défi permanent.

L'autorité de la maîtresse est une autorité de référence, au même titre qu'il existe des livres de référence. Bien que l'élève ne puisse pas faire l'économie d'une pensée personnelle, il se réfère à elle pour construire sa pensée. De la même façon, l'autorité de référence, tout en étant un passage obligé pour l'élève, le renvoie à lui-même.

Dans l'école de nos rêves, le pédagogue idéal est celui qui n'aurait pas besoin de punir, une simple réprobation, un geste, un regard un peu appuyé suffisant.

Mais il faut reconnaître que sanctionner est une dimension du métier d'éducateur.

Même si les élèves ont le droit à l'erreur dans leurs comportements comme dans leurs apprentissages, il faut parfois les **sanctionner**, dans la mesure où cela est nécessaire pour construire la Loi et en faire prendre conscience, pour leur permettre de se construire en tant que citoyen autonome et responsable.

Une limite a été franchie et cela n'est pas acceptable.

Sanctionner peut valoriser la place de la **parole**, des mots qui expliquent les actes et les règles, qui se substituent aux coups, qui font advenir une démarche raisonnée à la place de la confrontation violente. L'élève ne peut plus éviter de s'interroger sur le sens de ses actes. *En quoi la règle te protège-t-elle? En quoi est-il intéressant pour toi comme pour moi de la respecter?* C'est aussi en verbalisant que l'on dépasse les réactions émotives, que l'on efface les malentendus, que l'on tente de s'entendre.

Il s'agit de choisir de prendre le conflit, la transgression de règle comme une opportunité d'apprendre ensemble. De même toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation.

Les « **passes** » **orange, jaune et vert** utilisés cette année forment une échelle comprenant à chaque niveau (passe) une série de comportements correspondant à des droits. Ce système valorise les progrès et développe l'estime de soi en notifiant les réussites.

C'est la classe qui décide des passes obtenus, qui permet d'inscrire les progrès de l'élève dans ses relations aux autres pendant le **conseil de vie de classe**. Cette instance de concertation et de décision réunit régulièrement tous les élèves de la classe et la maîtresse pour traiter démocratiquement des questions et des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et pour élaborer des projets pédagogiques.

Sources

Les cahiers pédagogiques n°451, mars 2007

La pédagogie des compétences, Harouchi Abderrahim, Casablanca, 2003

Wikipedia

The cooperative sports and game book. New York, Random House, 1978

Je coopère, je m'amuse. Christine Fortin, Chenelière éducation, Montréal, 1999

CNCRE-Questions d'éducation, rapport de l'équipe d'IUFM d'Aix-Marseille, octobre 2000...